

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE 2012 – 2013

Je ne peux débiter autrement qu'en déclarant : Quelle année mouvementée! L'année 2012-2013 a été, encore une fois, une année marquante pour l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (l'Association). Nous avons vécu de belles réalisations tout en surmontant de nombreux défis de taille. Entre autres, nous avons connu l'insécurité financière pendant plusieurs mois à savoir si le financement de notre fonctionnement de base serait maintenu par Justice Canada. D'ailleurs, nous vivons toujours une période incertaine, car nous sommes dans l'attente de connaître notre sort dans le cadre de la nouvelle orientation de Justice Canada. Le Conseil d'administration se donne comme objectif de poursuivre ses activités dans la communauté francophone en milieu minoritaire tout en jouant son rôle en matière de revendications.

Je me dois de féliciter et de remercier sincèrement l'équipe administrative de l'AJEFNB, qui m'est absolument indispensable. Tout d'abord, Denise Surette, la responsable des services administratifs (ce titre qui englobe tellement plus de tâches qu'on ne puisse le concevoir) a su affronter nos défis de la dernière année avec une grande persévérance. Pareillement, notre directrice générale, Lise Mazerolle, qui est mon alliée et qui m'épaule toujours au-delà de mes attentes. Ces dames, que je considère des perles rares, ont su me porter main forte avec leur dévouement sans borne et leur travail acharné dans une situation de grande insécurité financière pour notre organisme. Sans leur dévouement et leurs efforts continus, l'Association, et moi-même en tant que présidente, n'aurait pu surmonter les défis de cette année. Merci infiniment Denise et Lise pour votre travail!

C'est avec plaisir que je vous présente mon rapport en tant que présidente, soit un sommaire des grands défis de notre Association et un survol des principales réalisations et activités de l'AJEFNB pendant la dernière année.

Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés et le financement du fonctionnement de base

La *Feuille de route pour les langues officielles du Canada* est un outil important pour l'épanouissement et le développement des langues officielles au Canada, car elle permet à de nombreux organismes canadiens, qui bénéficient de ce financement, de faufiler leur mission au sein des communautés de langue officielle. Le renouvellement de la Feuille de route a effectivement été annoncé le printemps dernier. Le financement de base de plusieurs organismes francophones, dont celui de l'Association, découle de la Feuille de route mais contrairement aux autres organismes acadiens et francophones du Forum de concertation des organismes acadiens, notre financement relève de Justice Canada et non du Ministère du Patrimoine canadien. Pour les AJEF, le ministère de la Justice a annoncé une nouvelle orientation pour le fonds d'appui aux langues officielles; notre financement était alors remis en question.

Le Ministère de la Justice Canada a développé une stratégie fondée sur deux piliers pour la période de 2013-2018, soit la formation et l'information dans une optique de favoriser la mise en place de services aux citoyens. Le printemps dernier, l'Association, de même que les autres AJEF sous l'égide de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEF), a été mise dans une situation d'incertitude pendant plusieurs mois quant au renouvellement de son financement pour le fonctionnement de base. Le renouvellement du financement de base a été annoncé à la toute dernière minute, soit quelques jours avant la fin de l'année financière. Le 28 mars 2013, Justice Canada a avisé toutes les AJEF, ainsi que la FAJEF, que le financement du fonctionnement de base, tel que nous l'avions connu jusque-là, n'existait plus. Cependant, Justice Canada nous a accordé un financement *transitoire* pour l'année en cours, soit pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014. Précisons que ce financement était conditionnel à ce que chacune des AJEF et autres organismes susmentionnés développent un plan d'affaires et de programmation. Le but de ce plan d'affaires est de présenter, sur une période de 5 ans, des projets menant à l'autofinancement. Pour ce faire, nous avons dû retenir les services d'un consultant et couvrir ces coûts supplémentaires à même notre budget de fonctionnement de base.

L'AJEFNB a donc entamé une recherche d'un consultant expert dans un tel domaine et particulièrement, nous avons voulu trouver un expert familier avec le domaine juridique et avec la nouvelle orientation de Justice Canada. Je suis confiante que nous avons recruté un des meilleurs candidats, soit le consultant-expert Maître François Dumaine, associé du cabinet PRA Inc. (Prairie Research Associates), à Ottawa. Ce cabinet et Me Dumaine lui-même ont participé et réalisé de nombreuses études pour des organismes, pour le CLO fédéral et aussi pour Justice Canada. À titre d'exemple, Me Dumaine a effectué une analyse pan canadienne pour Justice Canada sur le sujet des besoins de formation en langues officielles dans le domaine de la justice.

La nouvelle orientation du ministère de la Justice provoque de profonds changements au sein des AJEF car l'existence même de certaines AJEF est menacée. Par exemple, le mandat et la structure de certaines AJEF seront complètement transformés pour devenir des centres de proximité, qui sont essentiellement des centres de service et d'information au public où un service direct est dispensé. Ce concept est fort applaudi par Justice Canada, entre autres, parce qu'il n'est pas question de revendication. Ces centres de proximité ont initialement été mis sur pied au Québec. Au Nouveau-Brunswick, la situation est fort différente comparativement à d'autres provinces car les citoyens ont davantage accès à des avocats francophones et à des services en français. Le but premier de notre Conseil d'administration et de moi-même en tant que présidente est d'assurer la continuité de l'AJEFNB et de le faire sans avoir à changer notre mandat, notre mission ou nos objectifs existants. Voilà le défi à surmonter avec l'élaboration de notre plan d'affaires.

Le plan d'affaires et de programmation a nécessité toute une réflexion et nous a permis de consulter nos partenaires, soit certains intervenants communautaires et gouvernementaux et des organismes à but non lucratif. Le but était de bien cerner les besoins de notre communauté au niveau de l'information et de la formation dans le domaine de la justice. Ces consultations se sont très bien déroulées et nous avons reçu des idées fort intéressantes de projets à étudier dans notre communauté francophone. Nous sommes donc confiants que les activités et la programmation présentés à Justice Canada par l'entremise de notre plan d'affaires sauront répondre aux critères et aux orientations de Justice Canada. Notre plan d'affaires et de programmation sera déposé la semaine prochaine.

Le dossier de la **Révision de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick** demeure un dossier d'importance capitale. En effet, l'AJEFNB suit l'évolution de la situation quant à la nouvelle version de la *Loi* (L.L.O.). Comme vous le savez sans doute, la révision est maintenant terminée. Rappelons que l'Association avait participé activement au processus de révision de la L.L.O. Entre autres, par le dépôt d'un mémoire et en comparaisant devant le comité parlementaire pour la révision sur la *Loi*. À la suite du dépôt du rapport du Comité parlementaire pour la révision de la *Loi*, l'Association a fait connaître sa position par le biais d'un communiqué préparé conjointement avec l'Observatoire international des droits linguistiques et la SANB, communiqué qui est disponible sur notre site Web.

La loi modificative intitulée *Loi relative aux langues officielles*, 2013, a été sanctionnée le 21 juin 2013 à la suite du rapport par le Comité spécial de révision de la LLO. Selon nous, la version révisée de la loi n'est pas très progressive et ne répond pas aux recommandations de la communauté francophone. De plus, l'article 1 de la loi modificative, et par conséquent presque la totalité de la loi modificative, n'a pas encore fait l'objet d'une proclamation. Ceci signifie donc que la loi n'est pas en vigueur.

Un de nos membres nous a fait remarquer que certains articles de l'ancienne *Loi sur les langues officielles* avaient pris des années à être promulgués. Nous avons tenté de rencontrer la ministre à quelques reprises mais cette dernière a dû reporter nos rencontres en raison de circonstances hors de notre contrôle. La ministre Blais a changé de portefeuille depuis et nous avons l'intention de rencontrer le nouveau ministre de la Justice, l'honorable Troy Lifford, pour faire connaître notre position sur ce dossier.

Également, au niveau du **Programme de perfectionnement professionnel obligatoire (PPPO)**, l'AJEFNB continue ses démarches et continue à offrir sa coopération au Barreau du Nouveau-Brunswick dans ce dossier. Nous visons l'amélioration de la qualité et du nombre de formations offertes en français dans le cadre du PPPO. De plus, l'AJEFNB étudie la possibilité de livrer de la formation PPPO en français sur une base continue. Ce projet est inclus dans notre plan d'affaires et sera soumis à Justice Canada pour considération. Si ce projet reçoit un appui financier, nous pensons qu'il comporte beaucoup de potentiel à l'échelle provinciale et nationale. D'ailleurs, selon le consultant

François Dumaine, ce type de projet pourrait très bien s'inscrire dans le pilier *Formation* dans le cadre de la nouvelle orientation de Justice Canada. L'AJEFNB pourrait devenir un acteur important pour remédier aux problèmes de ce programme pour les juristes francophones de notre province et même ailleurs. En fait, d'autres provinces et AJEF ont déjà exprimé leur intérêt à se prévaloir de ce service en matière de formation professionnelle continue en français.

L'AJEFNB continue ses efforts afin de promouvoir le **bilinguisme des juges** en appuyant des initiatives sur le plan fédéral, ainsi qu'en intervenant au niveau provincial lorsque la nomination de nouveaux juges est imminente. Cette année l'AJEFNB a eu la chance de siéger au comité consultatif national mis sur pied par le Commissaire aux langues officielles fédéral. Ce comité a été créé dans le but de faire une étude pan canadienne sur la question du bilinguisme des juges des Cours supérieures dans une perspective d'assurer aux Canadiens un accès à la justice dans les deux langues officielles. L'étude a révélé des lacunes importantes, entre autres au niveau du processus de nomination de juges bilingues et de l'évaluation des capacités linguistiques des juges de la Cour supérieure au pays. Je vous invite fortement à consulter ce rapport très intéressant publié par le commissariat fédéral et disponible sur leur site web.

On se rappellera que presque au même moment l'an dernier, nous vous informions que le processus de **publication simultanée des décisions** était enclenché. Ce dossier, piloté par l'Association depuis plus d'une décennie, est un dossier très important. L'AJEFNB a l'intention d'insister sur l'importance de la qualité de la traduction des jugements, qualité qui ne doit pas être compromise en raison de contraintes budgétaires. Tel que mentionné précédemment, l'Association a tenté de rencontrer la ministre à ce sujet afin de faire le suivi sur ce dossier et nous poursuivrons nos efforts auprès du nouveau ministre de la Justice.

REPRÉSENTATIONS DE L'AJEFNB

Durant l'année 2012-2013, l'AJEFNB a été représentée dans différents forums. Voici un tableau des activités principales de l'Association :

Date	Activités	Lieu	Représentant
26 novembre 2012	Participation- sondage étude CLO fédéral sur le bilinguisme des juges des cours supérieures	Moncton	Julie Emond-McCarthy
30 novembre 2012 1 ^{er} décembre 2012	Réunion- Forum de concertation des organismes acadiens	Moncton	Julie Emond-McCarthy et Lise Mazerolle
14-15 janvier 2013	Conseil d'administration de la FAJEF et CCFJ	Ottawa	Julie Emond-McCarthy

16 janvier 2013	Rencontre - Comité consultatif de l'étude du CLO fédéral sur le bilinguisme des juges des cours supérieures	Ottawa	Julie Emond-McCarthy
5 février 2013	Rencontre - étudiants de la Faculté de droit	Moncton	Julie Emond-McCarthy
20 février 2013	Rencontre - Société inclusion économique et SANB	Moncton	Julie Emond-McCarthy
16 mars 2013	Journée Observatoire : Charte 20 ^{ième} anniversaire	Moncton	Julie Emond-McCarthy
18 mars 2013	Cérémonie d'ouverture de la Semaine de la fierté française	Baie-Ste-Anne	Julie Emond-McCarthy
23 mars 2013	Finale Tournoi provincial débats	Shediac	Julie Emond-McCarthy
14 mai 2013	Rencontre SANB et Observatoire au sujet de la révision L.L.O	Moncton	Julie Emond-McCarthy
1 ^{ier} juin 2013	Forum sur le statut professionnel de l'artiste (AAPANB)	Shippagan	Julie Emond-McCarthy
7-10 juin 2013	Réunion - Forum de concertation des organismes acadiens	Shippagan	Lise Mazerolle
17 juin 2013	Banquet d'admission du Barreau du N.-B.	Fredericton	Julie Emond-McCarthy
24 juin 2013	Conseil d'administration de la FAJEF et CCFJ	Ottawa	Julie Emond-McCarthy
29 août 2013	Table-ronde Étudiants en droit	Moncton	Julie Emond-McCarthy
8-9 septembre 2013	Conseil d'administration de la FAJEF et CCFJ	Ottawa	Julie Emond-McCarthy
27 septembre 2013	Rencontre avec Odette Snow, doyenne de la Faculté de droit	Moncton	Julie Emond-McCarthy
1 ^{ier} novembre 2013	Conférence J.-Fernand Landry	Moncton	Julie Emond-McCarthy et Lise Mazerolle
2 novembre 2013	Colloque sur l'accès à la justice	Moncton	Julie Emond-McCarthy et Lise Mazerolle
2 novembre 2013	Banquet 35 ^e anniversaire de la Faculté de droit	Moncton	Lise Mazerolle

PROJETS

Vu la nouvelle orientation de Justice Canada et le processus d'élaboration d'un plan d'affaires et de programmation, les projets déposés auprès de Justice Canada ont été reportés. Cette année, l'Association avait l'intention de développer plusieurs projets, dont un projet pour offrir d'autres séances d'information aux aînés, un projet pour effectuer une mise à jour des actes de procédure, sur une clef USB, et un projet de publication d'une nouvelle édition du guide pour les personnes âgées. Nous avons justement appris cette semaine que le projet de séances d'information auprès des aînés francophones a été approuvé.

Également, l'équipe a déployé beaucoup d'effort autour du développement d'un plan d'affaires et de programmation à la demande de Justice Canada. Ce plan a monopolisé une grande partie de nos ressources et de notre temps. Toutefois, nous avons pu terminer les projets entamés l'an dernier, dont le projet du *Guide juridique bilingue* ainsi que celui de *Séances d'information juridique dans les polyvalentes francophones de la province*.

Un accomplissement important cette année est l'aboutissement de l'édition 2013 des *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick* annotées. Nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer que l'ouvrage est maintenant chez l'imprimeur ! Nous souhaitons le recevoir vers la mi-décembre. Les membres de la profession seront avisés de la disponibilité de cet outil de référence.

Bulletin d'information *Le Bref* : Notre bulletin d'information a été publié à 2 reprises pendant la dernière année, soit en Décembre 2012 et à l'Été 2013. Les membres du Conseil d'administration ont choisi de présenter les personnes suivantes dans la rubrique *Profil d'un membre* : Robert LeBlanc (Décembre 2012) et Mélanie McGrath (Été 2013).

CONCLUSION

En terminant, je désire vous remercier de votre présence à cette assemblée générale annuelle.

Je désire également remercier chaleureusement tous les membres du Conseil d'administration de 2012-2013 car votre contribution et votre appui soutenu assurent le succès de nos activités et de nos projets.

Le Conseil d'administration s'est réuni à 3 reprises depuis la dernière assemblée générale annuelle : le 25 mars 2013, par téléconférence, le 3 juin 2013, par téléconférence et le 15 novembre 2013, à Moncton.

Je désire donc exprimer mon appréciation à tous les membres du Conseil d'administration de 2012-2013 :

- M^e **Euclide LeBouthillier**, Vice-président
- M^e **France Levesque-Ouellette**, Secrétaire-Trésorière
- M^e **Florian Arseneault**, représentant la région Chaleur;
- M^e **Mireille Saulnier**, représentant la région Péninsule acadienne;
- M^e **Tammy Moreau**, représentant la région Fredericton;
- M^e **Tina Lagacé-Rivard** représentant la région Victoria-Carleton;
- M^e **Prisca Levesque**, représentant la région Restigouche;
- M^e **Mélanie Tremblay**, représentant la région Madawaska;
- M^e **Adèle Savoie**, représentant la région Westmorland;
- M^e **Robert LeBlanc**, représentant le corps professoral de la Faculté de droit; et
- Madame **Melissa Sullivan** représentant les étudiantes et les étudiants de la Faculté de droit.

Vous aurez bien pu le constater, l’AJEFNB se trouve à une croisée de chemin. Le plan d’affaires et de programmation soumis à Justice Canada déterminera en grande partie l’orientation que nous prendrons.

La consultation dans le cadre du développement d’un plan d’affaires nous a permis de constater, d’une part, qu’il existe des besoins réels au niveau de la communauté acadienne et francophone et d’autre part, que la revendication pour l’accès à la justice en français demeure très importante pour nos partenaires et pour nos membres. Le défi que l’AJEFNB se donne est de répondre aux besoins de la communauté tout en trouvant des moyens de financer son fonctionnement. Au cours de l’évolution de ce dossier, le Conseil d’administration continue à mettre de l’avant la mission et les valeurs de l’Association et veille à ce que nous poursuivions nos efforts pour l’accès à la justice en français, la promotion de l’égalité réelle pour la communauté francophone en milieu minoritaire ainsi que l’appui aux membres.

La présidente,

Julie Emond-McCarthy